



Programme de produits chimiques responsables

Mars 2022

Introduction

Nous savons que la course offre bonheur, santé et transformation. La course peut tout changer : votre journée, votre vie et même le monde. Mais pour créer un changement à l'échelle mondiale, nous devons faire plus pour que ces avantages soient accessibles à tous. Nous avons donc un objectif simple : chaque personne qui veut courir doit pouvoir le faire et avoir un endroit pour cela.

Nos priorités en matière de responsabilité d'entreprise nous mettent sur la voie d'un progrès réel et durable vers l'atteinte de notre objectif. Notre programme d'approvisionnement responsable est l'une de ces priorités et veille à ce que nos matériaux et nos produits proviennent de sources durables et éthiques, et à ce que chaque travailleur puisse s'épanouir. Nous savons qu'une chaîne d'approvisionnement mondiale responsable commence par les décisions que nous prenons, et c'est pourquoi nous collaborons avec des usines et des fournisseurs qui partagent nos valeurs et notre engagement à respecter les droits de la personne, le bien-être des travailleurs et la fabrication durable.

Notre programme d'approvisionnement responsable mesure la conformité sociale et environnementale par rapport au code de conduite des fournisseurs de Brooks et à la législation locale, dans les usines de notre chaîne d'approvisionnement de fabrication. De plus, il vise à aider les fournisseurs dans leur parcours d'amélioration continue à aller au-delà de la conformité, vers notre vision à long terme d'une chaîne d'approvisionnement durable.

Un élément clé de notre priorité en matière d'approvisionnement responsable est notre programme de produits chimiques responsables, qui est chargé de veiller à ce que les usines qui fabriquent les produits et les matériaux de Brooks utilisent uniquement des produits chimiques qui sont sûrs pour les gens et la planète. Nous adoptons une vision holistique de la gestion des produits chimiques, de la gestion des produits chimiques entrant dans l'installation (gestion des intrants) et sortant de l'installation (gestion des extrants) et de l'utilisation des produits chimiques dans l'installation (gestion des produits chimiques de l'installation).

Pour favoriser l'utilisation de produits chimiques plus sûrs dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement de Brooks, nous avons pris les engagements suivants :

	Engagement
Gestion des intrants	100% conforme avec la LSMI ZDHC d'ici 2025
Gestion des produits chimiques de l'installation	100 % des installations atteignent le niveau 1 de la section Higg FEM de gestion des produits chimiques d'ici 2021, le niveau 2 d'ici 2023 et le niveau 3 d'ici 2025
Gestion des extrants	Zéro rejet de produits chimiques dangereux d'ici 2025
COV	Les produits chimiques 100 % assemblés sont à base d'eau d'ici 2023
Produits hydrofuges durables	Les traitements 100 % hydrofuges durables et anti-humidité seront non fluorés (CO) d'ici 2023

Principe de base

Les fournisseurs mettent en œuvre le programme de produits chimiques responsables de Brooks avec **transparence**. Nous comprenons la complexité de la gestion des produits chimiques, mais nous croyons que la transparence est le fondement d'une véritable collaboration et d'un véritable partenariat. C'est pourquoi Brooks est déterminée à travailler avec des fournisseurs qui sont ouverts et honnêtes avec nous. Les fournisseurs doivent tenir des registres et des renseignements complets et exacts afin que la conformité puisse être évaluée efficacement. Les fournisseurs ne doivent falsifier ni sous-déclarer aucun aspect des activités à Brooks ou aux représentants de la vérification.

Nous exigeons également que les fournisseurs mettent en œuvre le programme de produits chimiques responsables de Brooks avec **des systèmes de gestion efficaces** qui sont essentiels, afin de fournir le cadre des politiques et des procédures et de veiller à ce que la conformité fasse partie des activités quotidiennes de l'installation. Un fournisseur doté d'un solide système de conformité interne sera immédiatement avisé de tout problème de non-conformité, sera en mesure de le régler sans délai et aura mis en place des mesures préventives pour veiller à ce que tout problème ne se reproduise pas.

Tous les fournisseurs de niveau 1 et de niveau 2 ne peuvent **sous-traiter** aucune opération dans le processus de fabrication sans le consentement écrit préalable de Brooks, et seulement après que le sous-traitant a accepté de se conformer au Code de conduite des fournisseurs de Brooks.

Gestion des entrants

Les approches traditionnelles de gestion des produits chimiques ont mis l'accent sur l'élimination des produits chimiques dangereux des produits finis et des produits finaux grâce à la conformité à la Liste des substances interdites (LSI). Au cours des dernières années, l'industrie du vêtement et de la chaussure a évolué au-delà des LSI en ajoutant des mesures de diligence raisonnable supplémentaires pour contrôler les produits chimiques qui entrent dans l'installation grâce à la conformité à la Liste de substances manufacturées restreintes (LSMI).

La prévention de l'introduction de produits chimiques dangereux dans le processus de production, connu sous le nom de gestion des intrants, fait maintenant partie intégrante d'une gestion efficace des produits chimiques et constitue une approche essentielle pour assurer la sécurité des rejets dans les installations, comme les eaux usées et les émissions atmosphériques, la protection des travailleurs et de l'environnement environnant, et une plus grande conformité à la LSI.

Brooks s'est engagée à faire en sorte que tous les produits chimiques qui entrent dans les installations de fabrication de matériaux et de produits Brooks réduisent au minimum les risques pour la santé humaine, améliorent la sécurité des travailleurs et limitent les répercussions sur l'environnement. Nous nous sommes donc engagés à atteindre une **conformité totale avec la LSMI du ZDHC d'ici 2025**.

Notre approche pour atteindre cet objectif consiste à nous aligner sur l'ensemble de l'industrie du vêtement et de la chaussure en adoptant la LSMI du ZDHC, une liste de substances chimiques dont l'utilisation intentionnelle dans les installations est interdite :

Différentes formulations chimiques sont utilisées dans les pratiques de production. Chacune de ces formulations est faite à partir d'une liste de substances. La LSMI du ZDHC examine en détail ces substances. Elle établit des limites acceptables pour chacune et précise celles à éviter, en particulier celles qui ne peuvent être utilisées intentionnellement.

La LSMI du ZDHC aide les préparateurs chimiques en leur offrant des conseils sur les substances qu'ils peuvent éviter d'utiliser dans leurs produits. Les fournisseurs en profitent également. Pour fabriquer des matériaux, ils doivent se procurer divers produits chimiques auprès de formulateurs. La LSMI du ZDHC facilite les choses en prouvant l'absence de substances dangereuses dans ces produits.

(Source : [Roadmap to Zero - Entrant](#))

Nos attentes :

Brooks exige que les fournisseurs s'approvisionnent en produits chimiques conformes à la norme LSMI du ZDHC et conformes au niveau de conformité 1 d'ici 2025.

Faire preuve de conformité :

Les fournisseurs devraient communiquer avec leurs fournisseurs de produits chimiques pour s'assurer que tous les produits chimiques achetés sont conformes à la LSMI. Le module chimique ZDHC Gateway est une base de données de produits chimiques et de leur niveau de conformité à la LSMI du ZDHC. Les fournisseurs peuvent utiliser cet outil pour effectuer une contre-vérification de leurs produits chimiques et trouver des substitutions présentant des niveaux de conformité plus élevés pour une amélioration continue du rendement.

Les fournisseurs doivent démontrer leur conformité à la LSMI du ZDHC au moyen du rapport de performance InCheck. Vous trouverez ci-dessous un résumé des étapes nécessaires ainsi que des renseignements supplémentaires [ici](#).

- 1) Créez un compte ZDHC Gateway au moyen du lien d'invitation (Brooks enverra le lien).
- 2) Sélectionner le fournisseur de solutions sur le site Web du centre de mise en œuvre
- 3) Créez un compte dans l'outil du fournisseur de solutions et sélectionnez l'option InCheck (au besoin).
- 4) Le fournisseur télécharge l'inventaire des produits chimiques dans l'outil du fournisseur de solutions.
- 5) Le rapport de rendement InCheck est transmis au fournisseur au moyen de l'outil fournisseur de solutions.
- 6) Le rapport de performance InCheck (données PDF et .xls) est stocké dans le compte fournisseur ZDHC Gateway
- 7) La disponibilité des données du rapport de rendement InCheck est signalée dans le compte du fournisseur (visible par Brooks).

Brooks examinera les rapports d'InCheck soumis et fournira des commentaires. Le cas échéant, le fournisseur mettra en œuvre un plan d'action corrective (PAC), y compris le remplacement de substances non conformes par des solutions de rechange conformes à la LSMI du ZDHC ou engagera ses fournisseurs de produits chimiques pour leur demander d'enregistrer et d'inscrire leurs produits chimiques dans ZDHC Gateway.

Gestion des produits chimiques des installations

Un élément essentiel d'un programme efficace de gestion des produits chimiques est la mise en œuvre de politiques et de pratiques visant à gérer adéquatement l'utilisation des produits chimiques dans une installation de fabrication, y compris la gestion de l'inventaire, l'entreposage, la manutention, l'utilisation et la santé et la sécurité.

Nos attentes :

Brooks s'engage à travailler avec les installations de fabrication qui mettent en œuvre des pratiques de gestion des produits chimiques de premier ordre et nous avons fixé l'objectif de nous approvisionner à 100 % de matériaux et de produits d'installations qui atteignent le niveau 1 de la section Higg FEM Chemicals Management d'ici 2021, le niveau 2 d'ici 2023 et le niveau 3 d'ici 2025.

Nous nous attendons à ce que les installations mettent en œuvre le [cadre du système de gestion des produits chimiques \(CMS\)](#) du ZDHC qui énumère les exigences minimales d'un CMS. Les fournisseurs doivent consulter les [lignes directrices techniques du CMS du ZDHC](#) qui fournissent des renseignements techniques plus précis pour appuyer la mise en œuvre du cadre du CMS du ZDHC.

Faire preuve de conformité :

La mise en œuvre du cadre du CMS du ZDHC sera évaluée par l'intermédiaire du module environnemental des installations de Higg (Higg FEM) et, plus précisément, de la section Gestion des produits chimiques. La Higg FEM doit être effectuée chaque année par chaque installation fabriquant des produits ou des matériaux de Brooks et vérifiée par un vérificateur approuvé par le SAC. L'autoévaluation Higg FEM doit être terminée et affichée au plus tard le 30 avril de chaque année et vérifiée par un vérificateur approuvé par le SAC avant le 30 juin de chaque année.

Brooks examinera la Higg FEM vérifiée et fournira des commentaires aux fournisseurs. Lorsqu'une installation n'atteint pas l'objectif de niveau Higg FEM énoncé ci-dessus, le fournisseur doit prendre les mesures appropriées pour s'assurer qu'il atteint le niveau de performance requis dans l'évaluation Higg FEM subséquente.

Gestion des extrants

Il existe de multiples formes d'extrants dans une installation de fabrication, y compris les déchets, les eaux usées, les boues, les émissions atmosphériques et le produit fini. Pour atténuer la pollution et protéger l'environnement environnant, les communautés et les consommateurs, il est essentiel que ces extrants soient gérés, traités et rejetés correctement.

Brooks s'est engagée à veiller à ce qu'aucun produit chimique dangereux ne sorte des installations qui fabriquent des produits et des matières de Brooks et s'est engagée à ne **rejeter aucun produit chimique dangereux d'ici 2025**.

Matériaux et produit fini :

Nos attentes :

La liste des substances interdites (LSI) de Brooks (voir page 8) et définit les substances que nous limitons dans nos produits ou éliminons de ceux-ci. **Tous les matériaux des produits et tous les produits finis de Brooks doivent être conformes à notre LSI**. Nous communiquons nos exigences en matière de substances interdites à tous nos fournisseurs via notre LSI et maintenons ces exigences via notre Code de conduite et notre accord de conformité LSI, qui est signé par tous les fournisseurs avec chaque version mise à jour.

Faire preuve de conformité :

Chaque matériau doit être testé par rapport à la LSI de Brooks. Les tests doivent être effectués dans un laboratoire approuvé par Brooks. De plus amples renseignements sur la procédure de test se trouvent à la page 8 du présent document.

Eaux usées et boue :

Nos attentes :

Nous nous sommes alignés sur l'industrie du vêtement et de la chaussure et avons adopté les lignes directrices sur les eaux usées du ZDHC, un ensemble unifié d'attentes dans l'ensemble de l'industrie pour la qualité des rejets d'eaux usées qui va au-delà de la conformité réglementaire. Elle couvre non seulement les paramètres classiques des eaux usées, mais aussi les substances dangereuses dans la LSI du ZDHC. **Brooks exige que les fournisseurs se conforment aux [lignes directrices sur les eaux usées du ZDHC](#)**, plus précisément :

- Les installations ayant des **eaux usées domestiques** doivent, à tout le moins, respecter les limites fondamentales de tous les paramètres conventionnels des lignes directrices sur les eaux usées du ZDHC, y compris le tableau 1A (Somme des paramètres et des anions) et le tableau 1B (Métaux). Grâce à des mesures d'amélioration continue de la gestion des intrants chimiques et des procédés de traitement des effluents, un fournisseur peut passer du niveau de base au niveau progressif ou ambitieux.
- Les installations ayant des **eaux usées industrielles** doivent au moins respecter les limites fondamentales de tous les paramètres classiques et respecter les limites de déclaration pour les eaux usées et les boues. Grâce à des mesures d'amélioration continue de la gestion des intrants chimiques et des procédés de traitement des effluents, un fournisseur peut passer du niveau de base au niveau progressif ou ambitieux.

Faire preuve de conformité :

Les fournisseurs doivent procéder à l'échantillonnage des eaux usées deux fois par année avant le 30 avril et le 31 octobre à l'aide d'un laboratoire approuvé par le ZDHC. Brooks examinera les rapports de test sur les

eaux usées et fournira des commentaires. En cas de non-conformité aux directives sur les eaux usées du ZDHC, un fournisseur doit effectuer une analyse des causes fondamentales pour générer et mettre en œuvre un PAC. Le guide technique de l'industrie CMS du ZDHC est une bonne ressource pour le PAC.

Émissions atmosphériques et déchets solides :

Nos attentes :

L'approche de Brooks pour évaluer la gestion appropriée par le fournisseur des émissions atmosphériques et des déchets solides consiste à adopter le module environnemental Higg Facilities (Higg FEM). **On s'attend à ce que les fournisseurs atteignent au minimum le niveau 1 de Higg FEM dans toutes les sections de Higg FEM.**

Faire preuve de conformité :

La Higg FEM doit être remplie chaque année et vérifiée par un vérificateur approuvé par le SAC. Les fournisseurs doivent acheter chaque année la Higg FEM au plus tard le 1 janvier, effectuer et valider l'autoévaluation au plus tard le 30 avril et effectuer et valider la vérification au plus tard le 30 juin. Brooks examinera la vérification Higg FEM et fournira des commentaires. Les installations qui n'ont pas atteint le niveau Higg FEM devront mettre en œuvre un PAC et prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que les performances Higg FEM de niveau 1 sont atteintes au minimum. L'objectif à long terme de Brooks est que les installations atteignent le niveau 3 de Higg FEM, et nous nous attendons à ce que les fournisseurs prennent des mesures proactives pour atteindre ce niveau de performance. Les fournisseurs doivent consulter le [cadre du CMS du ZDHC](#) et le [guide technique de l'industrie du CMS du ZDHC pour une gestion appropriée des émissions atmosphériques et des extrants de déchets solides](#).

Composés organiques volatils

Les produits chimiques utilisés pour fabriquer des matériaux et assembler notre produit sont essentiels pour assurer la qualité et le rendement de notre équipement. Cependant, certains produits chimiques peuvent avoir un impact négatif sur la santé des travailleurs d'usine et sur la planète. Les composés organiques volatils (COV) sont une catégorie de produits chimiques que l'on trouve couramment dans certains produits chimiques utilisés dans la fabrication de chaussures et de vêtements, et **Brooks s'est engagée à éliminer l'utilisation de COV de tous les produits chimiques utilisés dans l'assemblage des chaussures Brooks d'ici 2023.**

Nos attentes :

Tous les apprêts, adhésifs, nettoyeurs, durcisseurs, détergents, encres et peintures doivent être à base d'eau au plus tard en 2023.

Faire preuve de conformité :

Les fournisseurs doivent fournir les données sur l'utilisation des produits chimiques chaque trimestre. Brooks examinera, analysera et commentera le plan de remplacement des produits chimiques par des produits à base d'eau. Les installations qui ne sont pas sur la bonne voie devront analyser la cause profonde et mettre à jour la stratégie.

Produits hydrofuges durables/traitements non absorbants

Brooks s'est engagée à éliminer les produits chimiques perfluorés et polyfluorés dans les produits chimiques hydrofuges durables et dans les traitements non absorbants.

Nos attentes :

Tous les traitements aux produits hydrofuges durables et autres produits anti-humidité doivent être des solutions de rechange non fluorées (C0) au plus tard en 2023. Les produits chimiques perfluorés à base de C8 ne doivent être utilisés sur aucun produit Brooks.

Faire preuve de conformité :

Chaque saison d'élaboration, les fournisseurs doivent présenter une liste des matières de traitement non stériles et non stériles avec toutes les déclarations de PFC – C6, C4, exemption de C0/PFC et toutes les FS applicables. Les fournisseurs ayant un contenu de FCP (C6 et C4) devront chercher à se faire remplacer.

Brooks Sports

Liste de substances interdites

Dernière mise à jour en mars 2022



1. INTRODUCTION

Brooks s'est engagée à fonctionner de façon durable afin de protéger les consommateurs, les travailleurs et l'environnement. En tant que participants à la chaîne d'approvisionnement de Brooks, nous nous attendons à ce que les fournisseurs comprennent et respectent les exigences de cette dernière Liste des substances interdites (« LSI ») de Brooks mise à jour en mars 2022. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec Victor Song (Victor.Song@brooksrunning.com).

2. PORTÉE

La LSI s'applique à tous les matériaux et produits finis de Brooks.

3. ENTENTE LSI

Tous les matériaux utilisés dans les produits Brooks doivent être conformes à la LSI. Les usines de niveau 1 sont responsables de tous les sous-traitants. Le recours à un sous-traitant n'est pas autorisé, sauf s'il a également convenu par écrit de se conformer à la présente LSI. Au nom de _____ (nom du fournisseur), I, _____ (nom) j'accepte de se conformer aux exigences des présentes, y compris les interdictions et les limites. Je comprends que la conformité à toutes les lois applicables et à la LSI est une condition à chaque commande passée par Brooks Sports et qu'elle y est incorporée; chaque expédition constitue notre garantie que les marchandises expédiées sont entièrement conformes à la LSI; et tout sous-traitant que nous utilisons a également convenu par écrit de se conformer à la présente LSI. Je comprends que Brooks vend ses produits partout dans le monde et que chaque produit doit respecter cette LSI et les lois locales de chaque juridiction où nous vendons des produits. Si les lois d'une juridiction donnée sont plus strictes que cette LSI, les lois s'appliquent. Nous acceptons de défendre et d'indemniser Brooks contre toute allégation selon laquelle un produit, un matériel, un processus ou un composant ne respecte pas la LSI ou les lois applicables d'une juridiction où Brooks vend un produit.

Je suis propriétaire, administrateur, dirigeant ou agent directeur du fournisseur, et je suis autorisé à signer la présente entente de LSI et à lier le fournisseur. CONVENU LE _____ (date)

Par _____ (nom en caractères d'imprimerie)

Signé par _____ (signature)

Représentant de _____ (nom du fournisseur)

4. ABRÉVIATIONS

4.1. CAS

Les numéros de registre CAS sont des identificateurs numériques uniques pour les éléments chimiques, les composés, les polymères, les séquences biologiques, les mélanges et les alliages. Le Chemical Abstracts Service (CAS), une division de l'American Chemical Society, attribue ces identificateurs à chaque produit chimique décrit dans la documentation. L'intention est de rendre les recherches dans les bases de données plus pratiques, car les produits chimiques portent souvent de nombreux noms. Presque toutes les bases de données de molécules permettent aujourd'hui la recherche par numéro CAS.

4.2. Limite de Brooks

La limite maximale de la substance permise dans le produit fini.

4.3. Interdiction d'utilisation

Pour plusieurs substances chimiques ou groupes de substances, une interdiction d'utilisation est définie. Pour ces substances ou groupes de substances, l'utilisation intentionnelle dans la fabrication d'articles est interdite. Cela signifie que les produits chimiques utilisés pour la fabrication d'articles ne doivent pas contenir intentionnellement ces substances ou groupes de substances.

L'objectif d'une interdiction d'utilisation est d'éviter le rejet de substances nocives dans l'environnement et d'éviter qu'elles ne se retrouvent dans l'article manufacturé par principe de précaution.

5. LISTE DE SUBSTANCES INTERDITES

Numéro CAS	Substance interdite	Limite de Brooks	Méthode de test et commentaires
Acétophène et 2-phényl-2-propanol			
98-86-2	Acétophénone (seulement pour les produits pour enfants)	50ppm	Extraction avec de l'acétone à 60°C durant 30 mins et GC-MS
617-94-7	2-phényl-2-propanol (seulement pour les produits pour enfants)	50ppm	Extraction avec de l'acétone à 60°C durant 30 mins et GC-MS
AP (alkylphénols), APEO (alkylphénol éthoxylés)			
Divers	NP (nonylphénol) NPEO (Nonylphénol éthoxylates) OP (Octylphénol) OPEO (Octylphénol éthoxylés)	10 ppm pour la somme de l'AP, 100 ppm pour la somme de l'APEO et de l'AP	CLHP-SM et GC-SM
Amiante (6 types)			
77536-66-4 12172-73-5 77536-67-5 12001-29-5 12001-28-4 77536-68-6	Actinolite Amosite Anthrophyllite Chrysotile Crocidolite Tremolite	Interdiction d'utilisation	REM/EDX BGI 505-46 ou U.S EPA/600/R-93/116
Colorants azoïques (28 types)			
92-67-1 92-87-5 95-69-2 91-59-8 97-56-3 99-55-8 615-05-4 101-77-9 91-94-1 119-90-4 119-93-7 838-88-0 101-14-4 101-80-4 139-65-1 95-80-7 95-53-4 137-17-7 95-68-1 87-62-7 106-47-8 120-71-8 90-04-0 60-09-3 3165-93-3 553-00-4 39156-41-7 21436-97-5	4-Aminodiphényle Benzidine 4-Chloro-o-toluidine 2-Naphtylamine o-Aminoazotoluène 2-Amino-4-nitrotoluène 2,4-Diaminoanisole 4,4'-Diamino-diphénylméthane 3,3'-Dichlorobenzidine 3,3'-Diméthoxybenzidine 3,3'-Diméthylbenzidine 3,3'-Diméthyl-4,4'-diaminodiphénylméthane 4,4'-Méthylène-bis-(2-chloroaniline) 4,4'-Oxydianiline 4,4'-Thiodianiline 2,4-Toluediamine o-Toluidine 2,4,5-Triméthylaniline 2,4-Xylidine 2,6-Xylidine p-Chloroaniline p-Crésidine o-Anisidine 4-Amino-azobenzène Chlorure de 4-chloro-o-toluidinium Acétate de 2-naphtylammonium Sulfate de 2,4-diaminoanisole Chlorhydrate de 2,4,5-triméthylaniline	Sous 5ppm	Utilisez les méthodes EN ISO 14362-1/3: 2017 pour la détection des colorants dans les textiles. Utilisez les méthodes EN ISO 14362-3: 2017 pour la détection des colorants dans les textiles qui peuvent libérer du 4-aminoazobenzène. Utilisez la norme EN ISO 17234-1:2015 pour la détection des colorants dans le cuir Utilisez la norme EN ISO 17234-2:2011 pour la détection de colorants dans le cuir qui peuvent libérer du 4-aminoazobenzène.
Bis-phénol A			
80-05-7	Bis-phénol A (BPA)	Interdiction d'usage (sous 1ppm)	CLHP/SPH
Chlorophénols			
15950-66-0 933-78-8 933-75-5 95-95-4 88-06-2 609-19-8 4901-51-3 58-90-2 935-95-5 87-86-5	2,3,4-Trichlorophénol (TriCP) 2,3,5-Trichlorophénol (TriCP) 2,3,6-Trichlorophénol (TriCP) 2,4,5-Trichlorophénol (TriCP) 2,4,6-Trichlorophénol (TriCP) 3,4,5-Trichlorophénol (TriCP) 2,3,4,5-Trichlorophénol (TriCP) 2,3,4,6-Trichlorophénol (TriCP) 2,3,5,6-Trichlorophénol (TriCP) Pentachlorophenol (PCP), ses sels, esters	0,5ppm chaque	DIN 50009 : 2021
Hydrocarbures aromatiques chlorés			
5216-25-1 98-07-7 100-44-7	α , α , α ,4-tétrachlorotoluène α , α , α -trichlorotoluène α -chlorotoluène; chlorure de benzyle	1ppm chaque	EN 17137
Diméthylumarate			
624-49-7	Fumarate de diméthyle (DMFu)	Interdiction d'utilisation (0,1ppm)	ISO/TS 16186

Numéro CAS	Substance interdite	Limite de Brooks	Méthode de test et commentaires
Teintures dispersées (22 sortes)			
2475-45-8 2475-46-9 3860-63-7 3179-90-6 12222-75-2 12222-97-8 12223-01-7 61951-51-7 23355-64-8 2581-69-3 730-40-5 13301-61-6 85136-74-9 119-15-3 2832-40-8 6373-73-5 6250-23-3 12236-29-2 54824-37-2 2872-52-8 2872-48-2 3179-89-3	Bleu dispersé 1 Bleu dispersé 3 Bleu dispersé 26 Bleu dispersé 7 Bleu dispersé 35 Bleu dispersé 102 Bleu dispersé 106 Bleu dispersé 124 Brun dispersé 1 Orange dispersé 1 Orange dispersé 3 Orange dispersé 37/59/76 Orange dispersé 149 Jaune dispersé 1 Jaune dispersé 3 Jaune dispersé 9 Jaune dispersé 23 Jaune dispersé 39 Jaune dispersé 49 Rouge dispersé 1 Rouge dispersé 11 Rouge dispersé 17	30ppm chaque	DIN 54231 : 2005
Teintures cancérigènes (10 types)			
3761-53-3 569-61-9 548-62-9 632-99-5 1937-37-7 2602-46-2 2580-56-5 573-58-0 82-28-0 2475-45-8	Rouge acide 26 C.I. Rouge de base 9 C.I. Violet de base 3 C.I. Violet de base 14 C.I. Noir direct 38 C.I. Bleu direct 6 C.I. Bleu de base 26 C.I. Rouge direct 28 C.I. Orange dispersé 11 Bleu dispersé 1	30ppm chaque	DIN 54231 : 2005
Dioxines et furanes			
1746-01-6 40321-76-4 51207-31-9 57117-31-4 39227-28-6 19408-74-3 57653-85-7 57117-41-6 70648-26-9 72918-21-9 57117-44-9 60851-34-5 35822-46-9 3268-87-9 67562-39-4 55673-89-7 39001-02-0 50585-41-6 109333-34-8 67933-57-7 131166-92-2 110999-44-5 110999-46-7 110999-45-6 107555-93-1	Groupe 1 : 2,3,7,8-Tetrachlorodibenzo-p-dioxine 1,2,3,7,8-Pentachlorodibenzo-p-dioxine 2,3,7,8-Tetrachlorodibenzofurane 2,3,4,7,8-Pentachlorodibenzofurane Groupe 2 : 1,2,3,4,7,8-Hexachlorodibenzo-p-dioxine 1,2,3,7,8,9-Hexachlorodibenzo-p-dioxine 1,2,3,6,7,8-Hexachlorodibenzo-p-dioxine 1,2,3,7,8-pentachlorodibenzofurane 1,2,3,4,7,8-Hexachlorodibenzofurane 1,2,3,7,8,9-Hexachlorodibenzofurane 1,2,3,6,7,8-Hexachlorodibenzofurane 2,3,4,6,7,8-Hexachlorodibenzofurane Groupe 3 : 1,2,3,4,6,7,8-Heptachlorodibenzo-p-dioxine 1,2,3,4,6,7,8,9-Octachlorodibenzo-p-dioxine 1,2,3,4,6,7,8-Heptachlorodibenzofurane 1,2,3,4,7,8,9-Heptachlorodibenzofurane 1,2,3,4,6,7,8,9-Octachlorodibenzofurane Groupe 4 : 2,3,7,8-Tetrabromodibenzo-p-dioxine 1,2,3,7,8-Pentabromodibenzo-p-dioxine 2,3,7,8-Tetrabromodibenzofurane 2,3,4,7,8-Pentabromodibenzofurane Groupe 5 : 1,2,3,4,7,8-Hexabromodibenzo-p-dioxine 1,2,3,7,8,9-Hexabromodibenzo-p-dioxine 1,2,3,6,7,8-Hexabromodibenzo-p-dioxine 1,2,3,7,8-Pentabromodibenzofuran	Somme du Groupe 1 : 1 µg/kg Somme du Groupe 1 et 2 : 5 µg/kg Somme du Groupe 1, 2 et 3 : 100 µg/kg Somme du Groupe 4 : 1 µg/kg Somme du Groupe 4 et 5 : 5 µg/kg	US EPA 8290 – (pratique de l'industrie – non précisée par le règlement)

Numéro CAS	Substance interdite	Limite de Brooks	Méthode de test et commentaires
Ignifugeants (19 types)			
85535-84-8 85535-85-9 59536-65-1 25637-99-4 134237-50-6 134237-51-7 134237-52-8 32534-81-9 32536-52-0 Divers 126-72-7 5412-25-9 545-55-1 1163-19-5 115-96-8 79-94-7 3296-90-0 13674-87-8 25155-23-1	Paraffines chlorées à chaîne courte (PCCC, C10 à C13) Paraffines chlorées à chaîne moyenne (PCCM, C14 à C17) Biphényles polybromés (PBB) Hexabromocyclododécane (HBCDD) et tous les principaux diastéréomères identifiés : Alpha-hexabromocyclododécane Bêta-hexabromocyclododécane Gamma-hexabromocyclododécane Penta-bromodiphényléther (pentaBDE) Octabromodiphényléther (octaBDE) Tous les autres éthers diphenyliques polybromés (PBDE) Tris (2,3-dibromopropyl) phosphate (TRIS) Bis (2,3-dibromopropyl) phosphate Tris (1-aziridinyl)-oxyde de phosphine (TEPA) Décabromodiphényléther (DécaBDE) Tris (2-chloroéthyl) phosphate Tétrabromobisphénol A (TBBPA) 2,2-Bis(bromométhyl)-1,3-propanediol (BBMP) Tris(1,3-dichloro-isopropyl) phosphate (TDCPP) Phosphate de trixyle (TXP)	Interdiction d'utilisation (moins de 1 000ppm pour les PCCC et les PCCM; autres moins de 5ppm)	Extraction au solvant et GS-MS ou LC-MS
Gaz à effet de serre fluorés			
2551-62-4 75-46-7 75-10-5 593-53-3 138495-42-8 354-33-6 359-35-3 811-97-2 75-37-6 430-66-0 420-46-2 431-89-0 677-56-5 431-63-0 690-39-1 679-86-7 460-73-1 406-58-6 75-73-0 76-16-4 76-19-7 355-25-9 678-26-2 355-42-0 115-25-3	Hexafluorure de soufre - SF6 Hydrofluorocarbures (HFC) : HFC-23 - CHF3 HFC-32 - CH2F2 HFC-41 - CH3F HFC-43-10mee - C5H2F10 HFC-125 - C2HF5 HFC-134 - C2H2F4 HFC-134a - CH2FCF3 HFC-152a - C2H4F2 HFC-143 - C2H3F3 HFC-143a - C2H3F3 HFC-227ea - C3HF7 HFC-236cb - CH2FCF2CF3 HFC-236ea - CHF2CHF2CF3 HFC-236fa - C3H2F6 HFC-245ca - C3H3F5 HFC-245fa - CHF2CH2CF3 HFC-365mfc - CF3CH2CF2CH3 Hydrocarbures perfluorés (PFC) : Perfluorométhane - CF4 Perfluoroéthane - C2F6 Perfluoropropane - C3F8 Perfluorobutane - C4F10 Perfluoropentane - C5F12 Perfluorohexane - C6F14 Perfluorocyclobutane - c-C4F8	Interdiction d'usage (sous 0,1ppm)	Vide GC-MS
Formaldéhyde			
50-00-0	Formaldéhyde	Enfants(<12ans) 20ppm Autres (au-dessus de 12 ans) : 75ppm	ISO 14184-1 Cuir : ISO 17226-2 par méthode UV

Numéro CAS	Substance interdite	Limite de Brooks	Méthode de test et commentaires
Métaux totaux (4 types)			
7439-92-1	Plomb	Pb 40ppm	EN 16711-1 pour les produits non en cuir ISO 17072-2 pour le cuir
7440-43-9	Cadmium	Cd 40ppm	
7439-97-6	Mercurure	Hg 1ppm	
7440-38-2	Arsenic	As 100ppm	
Métaux extractibles (9 types)			
7439-92-1	Plomb	Plomb (Pb) 0,2ppm Cadmium (Cd) 0,1ppm Mercurure (Hg) 0,02ppm Antimoine (Sb) 30ppm Arsenic (As) 0,2ppm Cuivre (Cu) 25ppm Chrome (Cr) 1ppm Cobalt (Co) 4ppm Chrome VI (Cr VI) 1ppm	EN 16711-2:2015
7440-43-9	Cadmium		
7439-97-6	Mercurure		
7440-36-0	Antimoine		
7440-38-2	Arsenic		
7440-50-8	Cuivre		
7440-47-3	Chrome (pour textile)		
7440-48-4	Cobalt		
18540-29-9	Chrome VI (pour textile)		
18540-29-9	Chrome VI	Sous 3ppm	ISO 10195:2018 méthode A2 pour le vieillissement, EN ISO 17075-1 : 2017/17075-2: 2017
7440-02-0	Nickel – Libération	0,5 µg/cm ² /semaine	EN 12472:2020 EN1811:2011 + A1:2015
Nitrosamines (9 types)			
62-75-9	N-nitrosodiméthylamine (NDMA)	0,5 ppm chaque	GB/T 24153:2009
55-18-5	N-nitrosodiéthylamine (NDEA)		
621-64-7	N-nitrosodipropylamine (NDPA)		
924-16-3	N-nitrosodibutylamine (NDBA)		
100-75-4	N-nitrosopiperidine (NPIP)		
930-55-2	N-nitrosopyrrolidine (NPYR)		
59-89-2	N-nitrosomorpholine (NMOR)		
614-00-6	N-nitroso N-méthyl N-phénylaniline (NMPhA)		
612-64-6	N-nitroso N-éthyl N-phénylaniline (NEPhA)		
Composés organostanniques (7 types)			
56573-85-4	Tributylétain (TBT)	Non détecté pour les TBT, TBTO, TPHT (moins de 0,1ppm considéré comme non détecté) 1ppm pour DBT, MBT, DOT 500ppm pour les autres	ISO 22744-1
56-35-9	Oxyde de bis(tributylétain)(TBTO)		
668-34-8	Triphénylétain (TPHT)		
1002-53-5	Dibutylétain (DBT)		
15231-44-4	Dioctylétain (DOT)		
2273-43-0	Monobutylétain (CCP)		
divers	Tous les composés organostanniques tri-substitués		
Ortho-phénylphénol			
90-43-7	o-Phénylénol (o-PP)	1000ppm	DIN 50009 : 2021
Produits chimiques perfluorés et polyfluorés (PFC ou PFAS réglementés)			
Divers	SPFO (sulfonate de perfluorooctane) et substances connexes	Sous 1 µg/m ²	EN ISO 23702-1
Divers	APFO (acide perfluorooctanoïque) et ses sels	Sous 25ppb	
Divers	Substances liées à l'APFO	Sous 1 000ppb	

Numéro CAS	Substance interdite	Limite de Brooks	Méthode de test et commentaires
Pesticides (32 types)			
93-72-1	Acide propionique 2-(2,4,5-trichlorophénoxy), ses sels et composés; 2,4,5-TP	Interdiction d'usage (sous 0,5ppm)	US EPA 8081B, 3620B, 3630C
93-76-5	Acide 2,4,5-trichlorophénoxyacétique, ses sels et composés		
309-00-2	Aldrine		
57-74-9	Chlordane		
72-54-8	Dichlorodiphényl-dichloroéthane (DDD)		
72-55-9	Dichlorodiphényl-dichloroéthylène (DDE)		
50-29-3	Dichlorodiphényl-trichloroéthane (DDT)		
60-57-1	Dieldrine		
72-20-8	Endrine		
76-44-8	Heptachlore		
1024-57-3	Heptachloroépoxyde		
118-74-1	Hexachlorobenzène		
608-73-1	Hexachlorocyclohexane (HCH, tous les isomères)		
465-73-6	Isodrine		
4234-79-1	Kelevane		
143-50-0	Kepone (chlordécone)		
58-89-9	Lindane		
72-43-5	Méthoxychlore		
2385-85-5	Mirex		
72-56-0	Perthane		
82-68-8	Quintozène		
8001-50-1	Strobane		
297-78-9	Telodrine		
8001-35-2	Toxaphène		
Divers	Naphtalènes halogénés, y compris les naphtalènes polychlorés (NPC)		
116-06-3	Aldicarbe		
6164-98-3	Chlordimeforme		
115-32-2	Dicofol		
121-75-5	Malathione		
298-00-0	Parathion de méthyle		
56-38-2	Parathion; Éthylparathione		
57648-21-2	Timipérone (DTTB)		

Numéro CAS	Substance interdite	Limite de Brooks	Méthode de test et commentaires
Phtalates (22 types)			
28553-12-0 117-81-7 117-84-0 26761-40-0 85-68-7 84-74-2 84-75-3 84-69-5 68515-42-4 71888-89-6 117-82-8 605-50-5 776297-69-9 84-66-2 131-18-0 84777-06-0 68515-50-4 84-61-7 27554-26-3 71850-09-4 68648-93-1 68515-51-5	Phtalate de diisononyle (DINP) Phtalate de di(éthylhexyle) (DEHP) Phtalate de di-n-octyle (DNOP) Phtalate de di-iso-décyle (DIDP) Phtalate de butylbenzyle (BBP) Phtalate de dibutyle (DBP) Phtalate de di-n-hexyle (DnHP) Phtalate de diisobutyle (DIBP) Esters de di-C7-11-alkyles ramifiés et linéaires de l'acide 1,2-benzène-dicarboxylique (DHNUP) Esters de di-C6-8-alkyles ramifiés de l'acide 1,2-benzène-dicarboxylique, riche en C7 (DIHP) Phtalate de bis(2-méthoxyéthyle) (DMEP) Diisopentylphthalate (DIPP) N-pentyl-isopentylphthalate Phtalate de diéthyle (DEP) Phtalate de dipentyle (DPP) Acide 1,2-benzènedicarboxylique, dipentylester, ramifié et linéaire Acide 1,2-benzènedicarboxylique, dipentylester, ramifié et linéaire Phtalate de dicyclohexyle Phtalates de diisooctyle (DIOP) Phtalate de diisohexyle Esters de di-C6-10-alkyles de l'acide 1,2-benzènedicarboxylique ou mélanges de décyle, d'hexyle et d'octyle-diester avec ≥ 0,3 % de phtalate de dihexyle Acide 1,2-benzènedicarboxylique, mélange de décyl et de octyl-diester Benzènedicarboxylate de di-C6-10-alkyle	500ppm chaque Total de 1 000ppm	Analyse GC-MS CPSC-CH-C1001-09.4
HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) (18 types)			
56-55-3 50-32-8 205-99-2 192-97-2 205-82-3 207-08-9 218-01-9 53-70-3 191-24-2 193-39-5 91-20-3 83-32-9 208-96-8 120-12-7 206-44-0 86-73-7 85-01-8 129-00-0	Benzo(a)anthracène Benzo(a)pyrène Benzo(b)fluoranthène Benzo(e)pyrène (BeP) Benzo(j)fluoranthène(BjFA) Benzo(k)fluoranthène Chrysène Dibenz(a,h)anthracène Benzo(ghi)perylène Indeno(1,2,3-cd)pyrène Naphthalène Acenaphthène Acenaphthylène Anthracène Fluoranthène Fluorène Phénanthrène Pyrène	1 ppm chaque pour les teintes jaunes 2 ppm pour les teintes vertes 10,0 ppm pour la somme de 18 HAP	AFPS GS 2019:01 PAK
Chlorure de polyvinyle			
9002-86-2	Chlorure de polyvinyle (PVC)	Non détectée	Spectroscopie de transformation infrarouge Beilstein test plus Fourier

Numéro CAS	Substance interdite	Limite de Brooks	Méthode de test et commentaires
	Composés organiques volatils (30 types)		
75-12-7 68-12-2 127-19-5 872-50-4	Formamide Formamide diméthylque (DMFa) Diméthylacétamide (DMAC) N-méthyl-2-pyrrolidone (NMP)	200ppm pour formaldéhyde	ISO/TS 16189 Espace de tête CG/SM pour le benzène
50-00-0 75-15-0 108-94-1 71-43-2 100-41-4 108-95-2 108-88-3 75-35-4 79-01-6 127-18-4	Formaldéhyde Disulfure de carbone Cyclohexanone Benzène Éthylbenzène Phénol Toluène 1,1-Dichloroéthylène Trichloroéthylène Tétrachloroéthylène	1ppm pour benzène 10ppm pour phénol	
95-48-7 108-39-4 106-44-5	Crésol (méthylphénol) : o-crésol m-crésol, p-crésol	1000ppm pour la somme des COV	
1330-20-7 95-47-6 108-38-3 106-42-3	Xylène : o-xylène m-xylène, p-xylène	1000ppm pour la somme des COV	
75-09-2 67-66-3 56-23-5 107-06-2 71-55-6 79-00-5 630-20-6 79-34-5 76-01-7	Dichlorométhane Chloroforme Tétrachlorure de carbone 1,2-Dichloroéthane 1,1,1-Trichloroéthane 1,1,2-Trichloroéthane 1,1,1,2-Tétrachloroéthane 1,1,2,2-Tétrachloroéthane Pentachloroéthane	1000ppm pour la somme des COV	
	Inhibiteurs UV (4 types)		
3846-71-7 3864-99-1 25973-55-1 36437-37-3	2-benzotriazol-2-yl-4,6-di-tert-butylphénol 2,4-Di-tert-butyl-6-(5-chlorobenzotriazole-2-yl) phénol 2-(2H-benzotriazol-2-yl)-4,6-ditertpentylphénol 2-(2H-benzotriazol-2-yl)-4-(tert-butyl)-6-(sec-butyl) phénol	1,000ppm chacun	ADIN EN 62321-6 : 2016-05
Numéro CAS	Substance interdite	Limite de Brooks	Méthode de test
1336-36-3 53469-21-9	Biphényles halogénés, y compris les biphényles polychlorés (PCB)	Non détecté (sous 50ppm)	US EPA 3550B/8082A
	Terphénols halogénés, y compris les terphényles polychlorés (PCT)	Interdiction d'usage (sous 50ppm)	US EPA 8082
121-14-2	2,4-Dinitrotoluène (DNT)	1000ppm	Présélection par GC-MS
91-22-5	Quinoléine	50ppm	DIN 54231

Numéro CAS	Paramètre	Limite de Brooks	Méthode de test
	Valeur de pH	Textile : 4.0 – 7.5 Cuir : 3.5 – 7.5	Textile : BS EN ISO 3071 Cuir : ISO 4045
	Odeur Test d'odeur pour les composants et les produits finis (pas toujours requis)	≤ Grade 2	SNV195 651

6. PROCESSUS DE TEST DES SUBSTANCES D'USAGE RESTREINT

6.1. Tests de routine

L'équipe d'indice de récurrence de Brooks identifiera les matériaux par couleur, fournisseur, ingrédient et origine de production pour les tests d'indice de récurrence au moyen du formulaire de demande de test de Brooks (annexe 4). Les fournisseurs doivent organiser et payer les tests.

6.2. Tests au hasard

Brooks peut tester au hasard des matériaux, des composants ou des produits finis à n'importe quelle étape de la production. Les tests sont une condition préalable à l'expédition.

6.3. Fréquence des tests

Type de matériau	Coloris	Fréquence minimale requise
Tous les matériaux utilisés dans le produit de Brooks		Une fois par année
Mailles et PU	Couleurs au néon et métalliques	Une fois par année ou par saison
	Couleurs de base (y compris rouge, jaune, bleu, noir, blanc)	Une fois par an (remarque : le nombre de couleurs et de tests peut varier selon le fournisseur)
Formulation de polymères (caoutchouc, EVA, TPU ou autre)	Couleurs au néon ou métalliques	Chaque année ou chaque saison
	Couleur principale (rouge, jaune, bleu, blanc, noir)	Une fois par année
Semelles extérieures/intermédiaires en polymères recyclées		Consultez l'équipe d'indice de récurrence de Brooks

6.4. Laboratoires de test approuvés

Tous les tests doivent être effectués dans un laboratoire de test approuvé par Brooks, voir l'annexe 1.

6.5. Tests échoués

En cas d'échec d'un test, le fournisseur doit en aviser immédiatement Brooks et remplir le formulaire de mesure corrective de Brooks (annexe 2). Le plan de mesures correctives doit être mis en œuvre dans un délai d'une semaine. Vous devez consulter Brooks pour déterminer les prochaines étapes. Même si vous décidez de refaire le test, vous devez tout de même signaler immédiatement l'échec du test à Brooks. Remarque : Brooks se réserve le droit de rejeter le matériel ou tout le matériel d'un fournisseur à la suite de multiples tests qui ont échoué.

7. MODÈLE DE TEST

7.1. Liste des principaux tests chimiques – Chaussures

Le tableau suivant présente les exigences de test pour les différents types de matériaux utilisés dans les chaussures Brooks et indique les paramètres à risque élevé des tests d'indice de récurrence.

Substances	Fibres naturelles	Fibres synthétiques	Mélanges	Revêtement et impression sur	Polymère (EVA, TPU, Mousse)	Caoutchouc	Cuir naturel	Cuir synthétique	Encre, peinture, pigment	Adhésif, solvant, apprêt	Articles en métal	Semelle intérieure en papier
Colorants azoïques	●	●	●	●			●	●				
Teintures dispersées		●	●	●								
Teintures cancérigènes	●	●	●	●			●	●				
PCP/ TeCP	●		●	●			●					●
Métal total				●	●	●	●	●	●		●	●
Nickel – Libération											●	
Chrome VI							●					
Métal extractible	●	●	●	●				●				
Formaldéhyde	●	●	●	●			●	●				●
Alkylphénol, alkylphénol éthoxylé	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		
Composés organostanniques				●	●	●	●	●	●	●		
Phthalates				●	●	●		●	●	●		
PVC				●	●							
Nitrosamines						●						
DMFu							●					
HAP				●	●	●		●	●			
COV				●	●			●	●	●		
SPFO/APFO	○	○	○	○				○				

● Doit être testé.

○ Uniquement pour les fonctions hydrofuges.

Remarques :

- Le PVC, l'ignifugeant, le DMFu et le SPFO/APFO (y compris tous les produits chimiques perfluorés à base de C8) ne doivent pas être utilisés dans les chaussures Brooks.
- Tous les produits de Brooks doivent respecter les exigences des substances REACH très préoccupantes (SVHC), voir l'annexe 3.

7.2. Liste des principaux tests chimiques – Vêtements

Le tableau suivant présente les exigences de test pour les différents types de matériaux utilisés dans les chaussures Brooks et indique les paramètres à risque élevé des tests d'indice de récurrence.

Substances	Fibres naturelles	Fibres synthétiques	Mélanges	Revêtement et impression sur textile/cuir	Polymère (EVA, TPU, Mousse, RB)	Cuir naturel	Cuir synthétique	Encre, peinture, pigment	Articles en métal
Colorants azoïques	●	●	●	●		●	●		
Teintures dispersées		●	●						
Teintures cancérigènes	●	●	●	●		●	●		
PCP/ TePC	●		●	●		●			
Pesticides	●		●						
Nickel – Libération									●
Chrome VI						●			
Métal total				●	●	●	●	●	●
Métaux extractibles	●	●	●	●					
Formaldéhyde	●	●	●	●		●	●		
Alkylphénol, alkylphénol éthoxylé	●	●	●	●	●	●	●	●	
Composés organostanniques	●	●	●	●	●	●	●	●	
Phthalates				●	●		●	●	
PVC				●	●				
COV				●	●		●	●	
Valeur de pH	●	●	●			●	●		
SPFO/APFO	○	○	○				○		
Ignifugeants	○	○	○		○	○	○		

● Doit être testé.

○ Uniquement pour les fonctions hydrofuges ou si le matériau est traité par des ignifugeants.

Remarques :

- Le PVC, les ignifugeants, les pesticides et le SPFO/APFO ne doivent pas être utilisés dans les vêtements Brooks.
- Les couleurs de base sont vérifiées chaque année, y compris le rouge, le jaune, le bleu, le noir et le blanc. Le nombre de couleurs et de tests peut varier selon le fournisseur.
- Tous les produits de Brooks doivent respecter les exigences relatives aux substances REACH très préoccupantes (SVHC), voir l'annexe 3.

8. EXIGENCES RELATIVES À L'EMBALLAGE DES SUBSTANCES RÉGLEMENTÉES

L'emballage comprend, sans s'y limiter :

- Étiquettes à main
- Boîtes à chaussures
- Swifttachs
- Clapets
- Étiquettes (CUP, lot de caisses et carton)
- Supports
- Vente au détail, boîtes-cadeaux et boîtes spécialisées
- Sacs et sacs en polyéthylène
- Cartons ondulés
- Palettes d'expédition
- Feuilles de calcul
- Mouchoir
- Mousse
- Bandes de taille
- Inserts
- Ruban

Tout ce qui est utilisé pour le confinement, la protection, la manutention, la livraison et la présentation des marchandises est considéré comme un emballage.

Vous devez conserver les deux documents suivants dans vos dossiers pour tout matériel d'emballage que vous utilisez, et vous devez être en mesure de les fournir à Brooks en tout temps à notre demande :

1. Fiche signalétique
2. Rapport de test

8.1. Exigences de test

Avant le début de la production, vous devez obtenir des tests de tout nouveau matériel d'emballage effectués par une tierce partie. Après le premier test, le matériel doit être testé de nouveau au moins une fois par année. Conservez des copies des résultats des tests et soyez en mesure de les soumettre à Brooks immédiatement sur demande.

Les emballages papier doivent être testés : Métal, formaldéhyde, odeur.

Les emballages en plastique doivent être testés : Métal, phtalates, formaldéhyde, BHT, PVC.

8.2. Liste des substances emballées interdites (LSEI)

Numéro CAS	Substance interdite	Limite de Brooks	Méthode de test
7439-92-1 7440-43-9 7439-97-6 18540-29-9	Métaux Plomb Cadmium Mercure Chrome VI	Total de tous les métaux : 100 ppm	Digestion par micro-ondes avec acide nitrique, analyse par ICPMS
28553-12-0 117-81-7 117-84-0 26761-40-0 85-68-7 84-74-2 84-69-5	Phthalates Phtalate de diisononyl (DINP) Phtalate de di(éthylhexyle) (DEHP) Phtalate de di-n-octyle (DNOP) Phtalate de di-iso-décyle (DIDP) Phtalate de butylbenzyle (BBP) Phtalate de dibutyle (DBP) Phtalate de di-isobutyle (DIBP)	Non détecté pour le DEHP, le BBP et le DBP Total 500ppm pour les autres	CPSC-CH-C1001-09.4
9002-86-2	(Chlorure de polyvinyle) PVC	Ne doit pas être utilisé	Spectroscopie de transformation infrarouge Beilstein test plus Fourier
80-05-7	Bis-phénol A (BPA)	Non détectée	L'analyse est effectuée par le CLHP/SPH
128-37-0	Butylhydroxytoluène (BHT)	Ne doit pas être utilisé	Pratique de l'industrie – non précisée par le règlement
50-00-0	Formaldéhyde	75ppm	ISO 14184-1 Cuir : ISO 17226-2
624-49-7	Fumarate de diméthyle	Ne doit pas être utilisé	ISO/TS 16186
	Emballage actif	Ne doit pas être utilisé	Confirmation visuelle
	Test d'odeur	≤ Grade 2	SNV195 651

ANNEXE 1 : LABORATOIRES APPROUVÉS POUR LES TESTS DE SUBSTANCES RÉGLEMENTÉES

Utilisez uniquement ces laboratoires approuvés par Brooks pour les tests de tierces parties. Conservez tous les résultats des tests et, sur demande, transmettez-les immédiatement à Brooks.

Lab	Adresse	Coordonnées
Chaussures		
Intertek - GZ	Intertek South China, E201, No.7-2, Caipin Road, Cité des sciences Guangzhou, GETDD Guangzhou. 510663	Cici Jian Cici.jian@intertek.com 86-20-82139278
Intertek - Vietnam	Intertek Vietnam, 8 ^e étage du Lobby D dans l'édifice S.O.H.O Biz Office No 38 Huynh Lan Khanh St., Ward 2, District Tan Binh, HCM City	Thanh NQ Nguyen thanh.nq.nguyen@intertek.com Lam Ngoc Thanh Vy vy.lam@intertek.com Tél. : 84-28 62971099 - poste 172/613
CTI - SZ	Centre Testing International Corporation, F5, Immeuble CTI, No.4, Liuxian 3 rd Road, Xin'an Street, Bao'an Dis Shenzhen, P.R. Chine, 518101	Simon Simon.peng@cti-cert.com Tél. : 86-755-33683434; Merry Merry.Lan@cti-cert.com Tél. : 86-755-33681919
TUV - GZ	TUV SUD China 5F, Immeuble de communication, 163 Pingyun Rd, Huangpu Ave. West Guangzhou 510656 P.R. Chine	Jay Jay.guo@tuv-sud.cn Tél. : 86-20-38153468
TUV - Vietnam	TUV SUD Vietnam Lot III-26, 19/5A Street, Parc industriel Tan Binh, Tay Thanh Ward, District Tan Phu, HCMC, Vietnam	Thao Nguyen Thu-thao.nguyen@tuvsud.com Tél. : 84-28-62678507 (poste 151)
BV - Chine	1F, No. 183, Shi Nan Road, Mei Lin Plaza Bloc B, Dong Chong, Nan Sha, Guang Zhou, Guang Dong, Chine 511453 No.34, Chenwulu Section, Guantai Road, Houjie Town, Ville de Dongguan, Guangdong, Chine 523956	Jenny Yang Jenny-y.yang@bureauveritas.com Tél. : 86-20-22902088-360, 86-769-89982098, 86-18802064909, 86-18022362022 Jay Mao Jay.Mao@bureauveritas.com Tél. : 86-20-22902088-188, 86-13711625757, 86-18022362020
BV - Vietnam	Lot C7-C9, Conurbation 2, Zone industrielle Cat Lai, Thanh My Loi Ward District 2, HCMC Vietnam	Kiara Nguyen Kiara.Nguyen@bureauveritas.com Tél. : 84-28-56786879 (poste 181) 0981657077
SGS - HK	SGS Hong Kong Ltd. 4/F On Wui Centre, 25 Lok Yip Road, Fanling, N.T., Hong Kong, Chine	Sarah Wang Sarah-sh.wang@sgs.com Tél. : 852-60182983
SGS - GZ	198 Kezhu Road, Sciencetech Park, District de développement économique et technologique de Guangzhou, Guangzhou, Chine 510663	Sophia Sun Sophia.sun@sgs.com Tél. : 86-20-32136617
SGS - Vietnam	Lot III/21, 19/5A Street, Groupe industriel III, Zone industrielle Tan Binh, Tay Thanh Ward, Tan Phu District, Ho Chi Minh City, Vietnam	Ngan Bui Nga.bui@sgs.com Tél. : 84-28 38160999 (poste 655)

Chaque laboratoire approuvé de Brooks est une maison de test mondiale. Il a des succursales ou des laboratoires différents dans différentes régions et différents pays. Si vous souhaitez utiliser une succursale qui ne figure pas dans la liste, veuillez communiquer avec Victor Song : Victor.Song@brooksrunning.com.

ANNEXE 2 : FORMULAIRE DE MESURE CORRECTIVE DE LA LSI DE BROOKS

Nom et adresse du fournisseur :	Description du matériau/composant/produit :	Coloris testé :	Testé en laboratoire :
Nom, téléphone et courriel de la personne-ressource :	Numéro de rapport de test et date de test :	Paramètre d'échec et résultat :	Exigences de Brooks :
Fourni en usine et quantité fournie :			

Pourquoi ce produit chimique est-il utilisé dans votre procédé?

Saviez-vous que ce produit chimique se trouvait dans le LSI de Brooks?

Quel est votre plan de mesures correctives et quel est votre calendrier, y compris la façon de prévenir les défaillances à l'avenir, le remplacement du matériel ou le changement du processus de production pour assurer la conformité à la LSI de Brooks?

Qui sera responsable de gérer le plan d'action et de communiquer avec Brooks, y compris le fournisseur de matériel et les usines connexes?

Signature :

Date :

Soumettez le formulaire à : victor.song@brooksrunning.com

En signant ce formulaire, le fournisseur reconnaît que son matériel ou son processus a été jugé non conforme à sa LSI de Brooks et qu'il mettra en œuvre la mesure corrective documentée. Le fournisseur est responsable des coûts du nouveau test pour s'assurer que les mesures correctives sont maintenues.

ANNEXE 3 : LISTE DES SUBSTANCES TRÈS PRÉOCCUPANTES

Brooks s'attend à ce que tous les fournisseurs se conforment à toutes les lois applicables des pays où nous distribuons des produits Brooks. Nous présentons ci-dessous un guide de référence de certaines lois et lignes directrices, mais nous ne prétendons pas qu'il s'agit d'une liste exhaustive. Il vous incombe de connaître les lois et les règlements sur les procédés de fabrication et de production que vous utilisez.

- SUBSTANCES TRÈS PRÉOCCUPANTES REACH : <http://echa.europa.eu/web/guest/candidate-list-table>
- Accessoire 65 et décrets de consentement applicables (chaussures)

ANNEXE 4 : DEMANDE DE TEST DE BROOKS

Lab de test :		Date de soumission :	
<input type="checkbox"/> Chaussures	<input type="checkbox"/> Accessoires et équipement	<input type="checkbox"/> Vêtements	
Renseignements sur le fournisseur			
Nom du vendeur :			
Adresse du fournisseur :			
Personne-ressource :		Courriel :	
TÉLÉPHONE :		TÉLÉCOPIEUR :	
Envoyer la facture à :			
Renseignements sur l'échantillon			
Description d'échantillonnage		Coloris :	
Nom d'usine du produit fini :			
Catégorie de produit <input type="checkbox"/> Adultes <input type="checkbox"/> Enfants			
Renseignements sur les tests (trousse de test des matériaux)			
<input type="checkbox"/> Fibres naturelles	<input type="checkbox"/> Fibres synthétiques	<input type="checkbox"/> Mélanges	
<input type="checkbox"/> Polymère	<input type="checkbox"/> Caoutchouc	<input type="checkbox"/> Cuir naturel	
<input type="checkbox"/> Cuir synthétique	<input type="checkbox"/> Encre, peinture, pigment	<input type="checkbox"/> Produit chimique, adhésif à solvant et apprêt	
<input type="checkbox"/> Semelle intérieure en papier	<input type="checkbox"/> Emballage	<input type="checkbox"/> Revêtement et textiles imprimés	
Renseignements sur les tests (test individuel)			
<input type="checkbox"/> Colorants azoïques	<input type="checkbox"/> Teintures dispersées/cancérogènes	<input type="checkbox"/> Valeur de pH	
<input type="checkbox"/> PCP/TePC	<input type="checkbox"/> Métaux totaux	<input type="checkbox"/> Métaux extractibles	
<input type="checkbox"/> Chrome VI	<input type="checkbox"/> Nickel – Libération	<input type="checkbox"/> DMFu	
<input type="checkbox"/> Formaldéhyde	<input type="checkbox"/> Alkylphénol, alkylphénol éthoxylé	<input type="checkbox"/> Composés organostanniques	
<input type="checkbox"/> Phthalates	<input type="checkbox"/> PVC	<input type="checkbox"/> Nitrosamines	
<input type="checkbox"/> Pesticides	<input type="checkbox"/> HAP	<input type="checkbox"/> COV	
<input type="checkbox"/> SPFO, APFO	<input type="checkbox"/> Ignifugeants	<input type="checkbox"/> Acétophénone	
<input type="checkbox"/> 2-phényl-2-propanol	<input type="checkbox"/> BPA		
Type de test : <input type="checkbox"/> Premier test <input type="checkbox"/> Nouveau test (Numéro de rapport précédent :)			
Service demandée (Les jours ouvrables commencent à la réception de l'échantillon)		Remarque : Toutes les copies des rapports de test doivent être envoyées à Victor.song@brooksrnning.com	
<input type="checkbox"/> Régulier : 5 jours ouvrables			
<input type="checkbox"/> Express : 3 jours ouvrables (supplément)			